

(1)

(N^o 190.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JUIN 1883.

—

NATURALISATION ORDINAIRE.

—

Rapports faits, au nom de la commission, par M. WILLEQUET.

I

Demande du sieur Félix MAHIAS.

—

MESSIEURS,

Le sieur Mahias, comptable, demeurant à Léglise, province de Luxembourg, habite la Belgique depuis l'année 1874. Il est né à Caen (Calvados, France), le 16 avril 1832, et a satisfait à ses obligations de milice dans son pays d'origine.

Sa conduite y a toujours été bonne et les renseignements sur sa moralité depuis son séjour dans notre pays, délivrés par les autorités belges, sont absolument favorables. Il a épousé une Belge et son dossier contient l'engagement de payer le droit d'enregistrement.

Nous tenons sa demande comme digne d'être prise en considération.

Le Rapporteur,

E. WILLEQUET.

Pour le Président,

G. PATERNOSTER.

—

II

Demande du sieur Victor-Lucien NOILAT.

MESSIEURS,

Le sieur Noilat, négociant-commissionnaire et propriétaire, à Renaix, né à Paris, le 18 avril 1846, réside en Belgique depuis le 6 novembre 1868.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de toute critique.

Il s'est acquitté de ses devoirs de milice dans son pays d'origine. Sa mère est d'origine belge.

Il contracte l'engagement de payer éventuellement le droit d'enregistrement afférent à sa demande. Toutes les circonstances qui entourent sa requête tendent à prouver que le pétitionnaire est résolu à se fixer définitivement en Belgique.

Sa demande de naturalisation ordinaire paraît dès-lors de nature à être prise en considération.

Le Rapporteur,

E. WILLEQUET.

Pour le Président,

G. PATERNOSTER.

